

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 24.107 ODP

Objet : Autorisation d'occupation du domaine public et réglementation du stationnement et de la circulation rue des Jacobins.

Le Maire de la Ville d'ORTHEZ,

Vu les articles L2212.1.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

VU l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 7 juin 1974, livre 1, 4^e partie « signalisation de prescriptions »,

Considérant la demande de l'entreprise **EIFFAGE SUD AQUITAINE ROUTE**, Route Sud Ouest, 234, rue Pierre Bérégovoy - 64300 Orthez représentée par M. ZAPPINO Rémi et de l'entreprise **SNATP Sud-Ouest**, 2 rue Principale, 64230 POEY DE L'ESCAR, qui sollicitent une autorisation d'occupation du domaine public, pour le compte de la C.C.L.O. (Communauté des Communes de Lacq-Orthez) du **jeudi 11 avril 2024 au mardi 09 juillet 2024**, pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours, afin d'effectuer des travaux du **renouvellement du réseaux A.E.P. (adduction eau potable) + E.P (eaux pluviales) + E.U.(eaux usées), rue des Jacobins** à Orthez.

Considérant que le Maire doit prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité et la commodité de passage dans les rues, voies, quais et places publiques,

ARRÊTÉ:

Article 1^{er} : Du **jeudi 11 avril 2024 au mardi 09 juillet 2024**, pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours, les entreprises **EIFFAGE ROUTE et SNATP Sud-Ouest** sont autorisées à occuper le domaine public, afin d'effectuer des travaux du renouvellement du réseaux A.E.P. (adduction eau potable) + E.P (eaux pluviales) + E.U.(eaux usées),rue des Jacobins à Orthez.

Article 2 : Pour permettre ces travaux, le stationnement sera interdit au droit du chantier aux usagers autres que l'entreprise **EIFFAGE.ROUTE et SNATP Sud-Ouest** .

Pendant la durée des travaux, il sera mis en place un itinéraire conseillé et pose de panneaux : à l'intersection de l'avenue du Corps Franc Pommiès et de la rue Saint Pierre ; de l'intersection de la rue Saint Pierre et de la Place Marcadieu.

La circulation sera fermée rue des jacobins selon la zone des travaux en cours (phase) :

Phase 1 : Travaux situés entre la rue du Puits des Jacobins et la rue Jeanne d'Albret.

- du 15 avril au 19 avril 2024 : entreprise EIFFAGE ROUTE
- du 25 avril au 02 mai 2024 : entreprise SNATP
- * Route barrée à l'intersection de la rue de l'Horloge et la rue des Jacobins
 - Déviation vers la rue Bourg Vieux et rue Pierre Lasserre ;
- * Route barrée à l'intersection rue des Jacobins et bld des Pommes
 - Déviation vers bld des Pommes ;
- * Route barrée à 100 mètres, à l'intersection de la rue du Général Ducournau et rue Daniel Lafore
 - Déviation rue Guanille ;
- * A l'intersection de la rue Guanille et rue Daniel Lafore
 - Déviation vers la rue du Viaduc et D817.